

GASCOGNE S.A.

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 50 993 660 €.
Siège social : 650, avenue Pierre Benoit, 40990 Saint Paul lès Dax
895 750 412 R.C.S. Dax.

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2014**

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Saint Paul lès Dax, le 19 septembre 2014

Dominique Coutière
Président-Directeur Général

A. - RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

I – Faits marquants

Un Protocole de Conciliation a été signé le 9 avril 2014 par Gascogne et certaines de ses filiales avec les créanciers bancaires, fiscaux et sociaux du Groupe, EEM (actionnaire de référence de Gascogne) et un consortium d'investisseurs structuré autour des sociétés landaises Biolandes Technologies et Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (DRT), accompagnées par Bpifrance Participations et le groupe Crédit Agricole, regroupés au sein d'une société commune dénommée Attis 2.

Ce protocole conclut des discussions conduites sous l'égide du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) depuis août 2013.

Les dispositions de ce Protocole ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 et le Protocole a ensuite été homologué le 17 juin 2014 par les Tribunaux de Commerce de Dax et Mont de Marsan.

Les principales dispositions du protocole s'articulent autour d'un projet industriel, associé à un renforcement des fonds propres de Gascogne et une restructuration de sa dette.

Au 19 septembre 2014, l'ensemble des opérations de renforcement des fonds propres et de restructuration de la dette présentées ci-dessous ont été réalisées.

1. Plan industriel

Le plan industriel et commercial qu'Attis 2 souhaite mettre en place est le suivant. Il concerne les 4 branches du groupe Gascogne (bois, papier, sacs et complexes) :

- En ce qui concerne la branche Bois, qui comprend les sociétés Forestière de Gascogne et Gascogne Wood Products situées en France, et la société Gascogne All Wood située en Belgique, l'objectif est de lui donner les fondamentaux financiers solides nécessaires à son retournement et de préparer le positionnement à long terme de l'activité sur des secteurs en croissance et à valeur ajoutée. Un investissement dans une ligne de fabrication de pellets est prévu pour mieux valoriser les produits connexes. Un investissement dans une ligne de coupe-aboutage sera mis en place pour rationaliser les appareillages existants et permettre un développement sur des produits à plus forte valeur ajoutée. Il est envisagé de réduire le nombre de sites industriels de la branche Bois, une telle réduction pouvant intervenir par fermeture ou par cession.
- En ce qui concerne la branche Papier, qui comprend les sociétés françaises Gascogne Paper (usine de Mimizan) et Feutres Depland (usine en Haute Vienne à côté de Limoges), l'objectif est de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'énergie fossile, notamment au travers d'un investissement dans une chaudière biomasse et de gagner en efficacité opérationnelle par des investissements d'automatisation ciblés permettant des gains de productivité.
- En ce qui concerne la branche Sacs, qui comprend l'usine de Mimizan et l'usine de Nantes ainsi que les usines situées en Allemagne, Grèce et Tunisie, l'objectif est de renforcer un positionnement de spécialiste.

Ce repositionnement passe par l'investissement dans une 3ème ligne plastique sur Mimizan pour suivre la forte croissance des marchés concernés et par le renouvellement/la modernisation de deux lignes sur le site de Nantes.

- En ce qui concerne la branche Complexes, qui comprend l'usine de Dax et l'usine de Linnich en Allemagne, l'objectif poursuivi est d'accélérer la croissance sur les marchés ouverts grâce à l'investissement d'ores et déjà réalisé par le groupe Gascogne (machine de Dax).

Le schéma de financement du plan industriel et commercial repose sur le renforcement des fonds propres, essentiellement assuré par la souscription d'Attis 2 à des augmentations de capital, ainsi que sur la mise à disposition de nouveaux financements, tels qu'exposés ci-après.

2. Renforcement des fonds propres

Les opérations de renforcement des fonds propres ont eu lieu postérieurement au 30 juin 2014 et ont donné lieu à la séquence d'émissions de titres et réduction de capital suivante :

1. Une augmentation de capital réservée libérée par compensation avec des créances acquises par Attis 2 et EEM auprès des créanciers bancaires du Groupe a été réalisée le 9 juillet 2014.
L'augmentation de capital a été réalisée moyennant un prix de souscription total de 34,1 millions d'euros correspondant à la valeur nominale des créances en contrepartie de l'émission de 1,9 millions d'actions pour un prix par action d'environ 17,88 euros (soit environ 12,88 euros de prime d'émission par action), ce prix de souscription étant déterminé par rapport à la valeur de rachat des créances bancaires (inférieure à la valeur nominale) afin de ne pas reluer les investisseurs au-delà de la valeur de rachat des dites créances.
2. Une réduction du capital motivée par des pertes, réalisée le 9 juillet 2014 par voie de réduction de la valeur nominale des actions Gascogne de 5 euros à 2,5 euros.
3. Une augmentation de capital souscrite en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) entre le 21 juillet et le 8 août 2014 et intégralement libérée le 29 août à hauteur de 10,2 M€ par l'émission de 4,1 millions d'actions pour un prix par action de 2,5 euros dont 4,8 M€ ont été souscrits par Attis 2, 2,8 M€ souscrits par EEM et 2,5 M€ par les autres actionnaires.
4. Une augmentation de capital souscrite en numéraire et réservée à Attis 2 et à EEM pour un montant de 31,0 millions d'euros et réalisée par l'émission de 12,4 millions d'actions pour un prix par action de 2,5 euros (sans prime d'émission), respectivement souscrite par Attis 2 à hauteur de 26,6 M€ et par EEM à hauteur de 4,4 M€.
5. L'émission d'ORAN d'un montant de 12,05 millions d'euros réservées à certains créanciers bancaires du groupe et libérées par compensation avec leurs créances sur Gascogne. La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023. Les ORAN ont été émises en 2 catégories distinctes, dont le remboursement de l'une est garanti par les sûretés qui sont attachées aux créances qui ont été mobilisées pour libérer la souscription des ORAN. Les titulaires des ORAN bénéficient d'une option de vente sur Biolandes Technologies en 2018 et 2019, et consentent une option d'achat au bénéfice de Biolandes Technologies à compter du 1er décembre 2019 et jusqu'à leur date de maturité.

Dans ce cadre :

- Attis 2 a investi un montant de 36 millions d'euros (dont 31,24 millions d'euros pour les besoins des augmentations de capital en numéraire décrites ci-dessus, le solde servant à l'acquisition d'une partie des créances bancaires capitalisées par Attis 2 - cf. étape 1 ci-dessus).
- EEM a investi un montant de 7,5 M€, selon les modalités suivantes :
 - o capitalisation du compte-courant EEM (octroyé dans le cadre de la conciliation de juillet 2012 et bénéficiant du privilège de new money) pour un montant de 3,76 millions d'euros (intérêts inclus) donnant droit à des actions d'une valeur nominale de 2,5 euros ;
 - o investissement en numéraire d'un montant de 3,5 M€ donnant droit à des actions d'une valeur nominale de 2,5 euros.
 - o le solde ayant servi à l'acquisition d'une créance bancaire capitalisée selon les mêmes modalités que celles relatives à la capitalisation des créances bancaires acquises par Attis 2 (cf. étape 1 ci-dessus)
- Les autres actionnaires ont investi un montant de 2,5 M€

A l'issue de la restructuration du capital de Gascogne, Attis 2 détient une participation de 70,6%, EEM une participation de 17,5% et les autres actionnaires une participation de 11,95%.

Attis 2 et DRT agissent de concert. Les actionnaires d'Attis 2, Biolandes Technologies, DRT, Bpifrance et Crédit Agricole agissent de concert. Au sein de ce concert global il y a prédominance d'un sous-concert composé de Biolandes Technologies et de DRT lui-même prédominé par Biolandes Technologies.

3. Restructuration de la dette

A l'issue de la restructuration décrite ci-dessus, la dette du Groupe a été pour partie allégée et pour partie prorogée. Les opérations de restructuration prévues au protocole de conciliation ont permis de réduire l'endettement brut qui s'établissait à 147,5 millions d'euros au 30 juin 2014, à 95,9 millions d'euros au 9 septembre 2014 compte tenu de l'incidence du nouveau contrat de factoring tel que décrit ci-dessus.

De nouveaux financements complémentaires d'un montant de 30,5 millions d'euros sont par ailleurs mis à disposition du groupe Gascogne pour lui permettre de réaliser son programme d'investissements et de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie.

L'ensemble de la documentation bancaire résultant du Protocole de Conciliation a été signé le 19 septembre 2014.

4. Mise en place de nouveaux contrats factor

Enfin, dans le cadre de cette restructuration, la structure des financements à court terme a été renégociée et un nouveau contrat de factoring portant sur l'ensemble des activités des sociétés françaises mis en place en substitution des crédits revolving et d'autres financements existants. Cet accord permet ainsi de consolider les financements à court terme et d'augmenter de l'ordre de 6 millions d'euros l'ensemble des concours mobilisables. Ces nouveaux contrats sont plus compétitifs et maximisent les quotités de financement (baisse significative des comptes de garantie) au profit du Groupe. Ils ne présentent plus de caractère déconsolidant comme auparavant, ce qui a conduit à faire figurer les créances cédées et la dette au bilan avec pour conséquence d'augmenter faiblement la dette du Groupe de 30,5 M€ (montant déconsolidé au 31 décembre 2013).

L'impact de l'ensemble de ces opérations sur les agrégats au 30 juin est le suivant :

<i>En M€</i>	Montants au 30 juin 2014	Restructuration de la dette et augmentations de capital	Montants post - restructuration et augmentations de capital
Fonds propres	-1,7	96,3	94,6
Dette brute	147,5	-51,7	95,9
Dette nette	142,0	-89,1	52,9
Gearing (dette nette / fonds propres)	-8354%		56%

L'échéancier de la dette brute au 30 juin, postérieurement à la restructuration est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Dettes au 30.06.14	Restructuration	Dettes post restructuration	Echéancier de remboursement						
				2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà
Crédit syndiqué	54,1	-37,0	17,1			0,6	2,4	2,4	2,4	9,2
Créances Bruxelles	10,5	-7,7	2,8			0,1	0,4	0,4	0,4	1,5
Crédit de New Money	6,6	-0,6	6,0			0,3	1,2	1,2	1,2	2,1
Créances EEM	5,2	-5,2	0,0	Montants capitalisés						
Découverts	13,8	-1,8	12,0	Maintien des lignes sur 24 mois						
Billets de trésorerie	2,5	-0,8	1,7			0,5	0,2	0,2	0,2	0,6
Affacturage	48,1		48,1	Extension des financements et du plafond de financement						
Prêts tempête	1,6		1,6	1,6						
Obligations FCP	1,2		1,2		0,4	0,4	0,4			
Location financement	3,1		3,1	0,7	1,0	0,7	0,4	0,2	0,1	
Pre-financement CICE	0,5		0,5					0,5		
Divers	1,7		1,7	0,3	0,5	0,5	0,4			
Frais d'émission d'emprunt	-1,4	1,4	0,0							
Total dettes financières brutes	147,5	-51,6	95,9	2,6	1,9	3,1	5,4	5,0	4,3	13,4

5. Mise en place d'une nouvelle gouvernance

Au cours du Conseil d'Administration du 9 juillet 2014, une nouvelle gouvernance a été mise en place. Le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Dominique Coutière, Président-Directeur Général de Gascogne SA, également Président d'Attis 2
- Biolandes Technologies SAS, représentée par Monsieur Jean-Claude Béziat, également Président d'Aqualande
- Monsieur Laurent Labatut, également Président de DRT
- Bpifrance Investissement SAS, représentée par Madame Céline André,
- Monsieur Giselin Brunel, représentant des actionnaires salariés,
- Madame Eléonore Joder-Tretz, administrateur indépendant, et
- Monsieur Christian Martin, administrateur indépendant.

Il a également été institué un collège de censeurs au sein du conseil d'administration de la Société qui est à ce jour composé de Monsieur Serge Bedrossian (nommé sur proposition de Bpifrance Investissement) et Monsieur François Gontier (nommé sur proposition de la société Électricité et Eaux de Madagascar SA).

II – Résultats du Groupe

En M€	Fin Juin 2013	Fin Juin 2014
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires net	216,3	212,5
EBITDA	6,0	3,8
Amortissement exploitation net	- 6,5	- 4,4
Résultat exploitation	- 0,2	- 2
Résultat financier	-3,6	-2,8
Résultat exceptionnel	-3,2	-2,6
Impôt	0,1	0,2
Résultat net consolidé	- 6,7	- 6,9
Bilan		
	31.12.13	Fin juin 2014
Capitaux propres (M€)	6,1	-1,7
Capitaux propres par actions (€)	3,1	- 0,9
Endettement net (M€)	106,2	142,0
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	50,7	84,8
Tableau de Flux		
	Fin Juin 2013	Fin Juin 2014
Cash-flow d'exploitation (M€)	5,3	0,6
Investissements (M€)	(7,9)	(5,6)
Produits de Cession (M€)	1,9	-
Cash-flow Financement (M€)	(1,6)	2,7
Variation de Trésorerie (M€)	(2,3)	(2,3)

	30-juin-13	31-déc-13	30-juin-14
Endettement hors Dailly/factor	93,2	99,6	99,4
Dailly-factor	11,3	11,3	48,1
Endettement brut	104,5	110,9	147,5
Excédent de trésorerie	-5,1	-4,7	-5,5
Endettement net	99,4	106,2	142,0
Factor déconsolidant	39,9	33,3	2,9
Endettement net (yc factoring déconsolidant)	139,3	139,5	144,9

(1) Le montant résiduel du factor déconsolidant au 30 juin 2014 concerne les filiales étrangères Gascogne Laminates Germany (1,8 M€) et Aigis (1,1 M€)

Dans une conjoncture économique toujours difficile, le chiffre d'affaires se monte à 212,5M€, en retrait de 1,8% par rapport au 1^{er} semestre 2013. Cette variation intègre la perte de chiffre d'affaires, estimée à 3,7M€, suite à l'incident technique de la papeterie de Mimizan qui a perturbé la production de pâte à papier une bonne partie du mois de janvier. Hors prise en compte de cet impact, le chiffre d'affaires du premier semestre aurait été stable.

Outre cet évènement, les grandes tendances du 1^{er} semestre 2014 ont été :

- Au niveau de l'activité :
 - o Une bonne progression de la performance de l'activité Complexes, tant en chiffre d'affaires qu'au niveau de l'amélioration de son résultat avec le plein effet du programme d'investissement réalisé en 2012 et 2013,

- Un marché du « bois de décoration » toujours difficile,
 - Une demande toujours soutenue au niveau du papier et des marchés très instables pour la demande de sacs,
 - Une hausse continue des prix du bois qui ont affecté les coûts d'achats du Groupe à hauteur de 1,6M€.
- Au niveau du résultat :
- L'EBITDA¹ s'est contracté puisqu'il s'établit à 3,8 M€ au 30 juin 2014 (contre 6,0 M€ au 30 juin 2013). Outre l'impact de l'ordre de 2 M€ de l'incident technique de la papeterie de Mimizan, nous avons été impactés par la hausse du prix du bois (1,6 M€) conjuguée à une baisse de l'utilisation des bois tempête et avons enregistré des difficultés à répercuter l'intégralité des surcoûts opérationnels dans les prix de vente sur l'ensemble de nos activités,
 - Compte tenu de la forte baisse de l'EBITDA, le résultat opérationnel courant des activités poursuivies reste négatif et s'établit à - 2M€ contre - 0,2 M€ en 2013,
 - Relative stabilité du résultat net des activités poursuivies qui s'établit en perte à hauteur de 6,9M€ contre 6,7M€ au 30 juin 2013.
- Au niveau de la trésorerie nette :
- le Groupe a dégagé un cash-flow opérationnel de 0,6M€ conformément à l'objectif de management de conserver la trésorerie sous contrôle dans un contexte de liquidité extrêmement contraint,
 - le flux d'investissement s'est élevé à 5,6M€ en reul de 1,2M€ par rapport à celui du premier semestre 2013,
 - en terme de flux de financement, la modification de la structure du financement du cycle d'exploitation au travers de l'extension du contrat de factoring à l'ensemble des activités des sociétés françaises du Groupe a permis le remboursement des lignes Dailly et le dégagement d'un excédent net de l'ordre de 6M€. Après utilisation de cet excédent, dont un remboursement des prêts tempêtes, la variation nette du flux de financement est excédentaire de 2,7M€.

Il est important de noter que la structure financière du Groupe au 30 juin 2014, n'est pas encore impactée par la réalisation des opérations de renforcement des fonds propres et de restructuration de la dette prévues au Protocole qui se sont déroulées postérieurement au 30 juin 2014 (entre le 9 juillet et le 19 septembre 2014).

La seule disposition liée au Protocole réalisée au cours du 1^{er} semestre 2014 concerne la mise en place des nouveaux contrats de financement factor. Ces nouveaux contrats sont plus compétitifs et maximisent les quotités de financement (baisse significative des comptes de garantie) au profit du Groupe. Ils ne présentent plus de caractère déconsolidant comme auparavant, ce qui a conduit à faire figurer les créances cédées et la dette au bilan avec pour conséquence d'augmenter facialement la dette du Groupe de 30,5 M€ (montant déconsolidé au 31 décembre 2013).

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

III - Résultats des branches

Les principales données opérationnelles pour chacune des branches sont reprises dans le tableau ci-dessous :

En M€	BOIS		PAPIER		SACS		COMPLEXES	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
CA	41,4	38,8	52,3	50,3	59,7	58,3	62,8	65,1
EBITDA	(1,1)	(1,1)	2,1	(0,5)	3,8	3,5	1,9	2,5
ROC	(1,3)	(2,4)	(0,1)	(0,7)	1,7	1,6	0,4	0,8
Cash-Flow exploitation	3,0	(3,4)	1,6	1,5	2,8	0,3	2,8	1,2
Flux d'investissement	(1,9)	(0,2)	(1,3)	(3,2)	(0,6)	(0,8)	(3,9)	(1,1)

1. Bois : des résultats stabilisés dans un contexte secteur très difficile

Au 30 juin 2014, le chiffre d'affaires consolidé de la branche Bois est en baisse de 2,6 M€ : cette baisse traduit pour l'essentiel le recentrage des ventes de Forestière de Gascogne sur l'approvisionnement des usines du Groupe (-1,6 M€ de CA hors Groupe) et la conjoncture négative récurrente dans le secteur du bâtiment qui affecte l'activité de Gascogne Habitat Bois sur ce premier semestre (-0,6 M€).

Gascogne Wood Products préserve son niveau d'activité stable, la hausse des prix sur le marché Industrie compensant le retrait des volumes de la Décoration principalement observé en GSB.

En dépit de cette baisse d'activité commerciale, la branche Bois maintient son niveau d'EBITDA : la hausse du coût matière supportée par Gascogne Wood Products a été en grande partie répercutée dans les prix de vente et la diminution globale de la masse salariale (-0,8 M€) permet de neutraliser le resserrement des marges anticipé chez Forestière de Gascogne (-0,6 M€).

Le résultat opérationnel courant est impacté à hauteur de - 1 M€ du fait de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des stocks de souches.

2. Papier : une performance qui reste impactée par les conséquences de l'incident technique majeur de la chaudière en fin d'année 2013

L'activité commerciale de Gascogne Paper a été soutenue sur le semestre, avec une demande globale supérieure à notre capacité de production et l'annonce d'une hausse de nos prix applicable au début du second semestre. Mais les volumes de ventes ont été fortement pénalisés par les conséquences de l'incident technique majeur sur la chaudière fin 2013 ayant entraîné l'arrêt de la production jusque mi-janvier 2014: la baisse du chiffre d'affaires de 2M€ est intégralement associée à un effet volume.

La dégradation de l'EBITDA semestriel de 2,6 M€ résulte de cette baisse du chiffre d'affaires conjuguée à la hausse du prix du bois (+5%).

La forte baisse des amortissements permet de compenser ce recul au niveau du Résultat opérationnel courant qui n'enregistre qu'un recul de 0,6M€ sur le semestre.

3. Sacs : bonne résistance des marges dans un contexte peu favorable

La situation commerciale est contrastée en fonction des pays et des marchés.

En France (68% de l'activité) :

- sur les marchés de la construction le chiffre d'affaires enregistre un recul de 11% avec une demande client plus faible qu'anticipée. Le recentrage de l'offre vers des produits de spécialités et de nouveaux clients ne portera ses fruits qu'au second semestre
- pour les marchés de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, l'activité commerciale reste soutenue et sans variation par rapport au semestre précédent

En Allemagne, le chiffre d'affaires de Gascogne Sack Deutschland demeure stable par rapport à l'année dernière. Les marchés de la chimie, principal débouché de cette unité, étant moins impactés par les effets de la crise

Dans un contexte économique local toujours difficile, Aigis, la filiale grecque, réussit à améliorer son chiffre d'affaires de 8% par la poursuite de son développement à l'export.

En Tunisie, un niveau de demande soutenue sur les marchés locaux conjugué à un bon développement des ventes en Libye amène à une hausse de 24 % du chiffre d'affaires de Gascogne Sack Tunisia.

Au niveau de cette branche, l'activité consolidée enregistre une baisse de 1,4 M€ de son chiffre d'affaires.

L'impact sur la rentabilité du retrait du chiffre d'affaires de la branche a été en partie compensé par une amélioration du taux de marge brute et par une maîtrise des coûts fixes : l'EBITDA semestriel est au final en recul limité de 0,3 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2013.

4. Complexes : progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires de la branche Complexes est en progression de 3,7%. Cette bonne performance est principalement due au site de Dax qui est en progression de 7% par rapport à l'année précédente (notamment sur le segment de l'isolation bâtiment) qui compense la performance plus faible du site de Linnich, qui a subi les conséquences de la perte du chiffre d'affaire d'un de ses clients majeur placé en redressement judiciaire. Cette perte a été, en partie, compensée par quelques nouveaux clients sans toutefois permettre de la compenser intégralement.

L'EBITDA progresse de 31,5% à 2,5M€. Cette évolution est tirée par un effet volume/mix favorable ainsi qu'une bonne performance en termes d'achats matières. La montée en puissance de l'outil de production M02 a aussi largement contribué à cette bonne orientation. Seule la perte de volume associée à la perte d'un client en Allemagne est venue impacter négativement cette performance encourageante.

5. Du résultat opérationnel au résultat net

Le résultat opérationnel courant ressort en perte de -2,0M€ contre -0,2 M€ au 30 juin 2013, soit une dégradation de 1,8M€. La baisse enregistrée au niveau des dotations aux amortissements et provisions de 2,1M€ permet de compenser partiellement le recul de l'EBITDA.

Le résultat opérationnel ressort en perte de -4,5M€ Cet agrégat intègre des éléments non récurrents à hauteur de 2,5 M€ dont 1,9M€ de coûts relatifs à l'ensemble des opérations ayant conduit à la renégociation de la dette et à la signature du protocole de conciliation.

Au 30 juin 2013, cet agrégat enregistrait une charge de 1,4M€ au titre du plan d'adaptation des effectifs et de la capacité de production dans la branche Bois. Aucun ajustement des provisions pour impairment n'a été jugé nécessaire depuis la clôture du 31 décembre 2013.

Après prise en compte du coût de l'endettement net de -2,8M€ (en baisse de 0,9M€), le résultat net ressort à -6,9M€ contre -6,7M€ au 30 juin 2013 à données comparables.

IV - Point sur l'évolution des principaux contentieux

Les principaux contentieux sont présentés dans la note annexe 11.2. des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014.

V - Evolution et perspectives

Après deux années et demie consacrées à la recherche de solutions, la restructuration de la dette et du capital du Groupe est désormais achevée, une nouvelle ère s'ouvre pour le Groupe Gascogne avec une structure financière renforcée et une gouvernance modifiée.

Les prochains mois vont voir le lancement du plan industriel et commercial qui doit permettre au Groupe de retrouver à terme des fondamentaux économiques à même d'assurer sa pérennité.

A court terme, sur le second semestre 2014, le contexte économique reste difficile et l'inflation sur les prix du bois affectera la performance opérationnelle.

Saint Paul lès Dax, le 19 septembre 2014

B – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2014

I.– Etat du résultat global consolidé semestriel

(En milliers d'euros)	Notes	1er Semestre 2014	1er Semestre 2013
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	5	212 639	216 293
Variation des stocks des produits en cours et produits finis		(694)	(2 450)
Achats consommés		(109 178)	(102 068)
Charges externes		(48 810)	(51 910)
Frais de personnel		(47 831)	(49 904)
Impôts et taxes		(4 131)	(4 598)
Dotations aux amortissements		(4 410)	(6 507)
(Dotations) Reprises de provisions		69	(48)
Autres produits et charges d'exploitation		346	989
Résultat opérationnel courant		(2 000)	(203)
Autres produits et charges opérationnels	12	(2 495)	(2 850)
Résultat opérationnel		(4 495)	(3 053)
Coût de l'endettement financier net		(2 550)	(3 125)
Autres produits et charges financiers		(237)	(490)
Résultat financier net	13	(2 787)	(3 615)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		205	(165)
Résultat avant impôt		(7 077)	(6 833)
Charge d'impôt	14	192	101
Résultat net des activités poursuivies		(6 885)	(6 732)
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		(6 868)	(6 734)
. Participations ne donnant pas le contrôle		(17)	2
Résultat net des activités poursuivies		(6 885)	(6 732)
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies		(1 201)	(5)
Impôts liés		383	2
		(818)	(3)
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
Variation des écarts de conversion		(92)	(242)
Variation de juste valeur des instruments de couverture			1 298
Impôts liés			(433)
		(92)	623
. Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(910)	620
Résultat global des activités poursuivies		(7 795)	(6 112)
ACTIVITES CEDEES			
Résultat net des activités cédées	2.4		(608)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			4
Résultat global des activités cédées			(604)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt		(6 885)	(7 340)
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		(6 868)	(7 342)
. Participations ne donnant pas le contrôle		(17)	2
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(910)	624
Résultat global de l'ensemble consolidé		(7 795)	(6 716)
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		(7 778)	(6 718)
. Participations ne donnant pas le contrôle		(17)	2
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
Résultat de base par action (en €)		(3,54)	(3,78)
Résultat dilué par action (en €)		(3,54)	(3,78)
Résultat net par action des activités poursuivies			
Résultat de base par action (en €)		(3,55)	(3,47)
Résultat dilué par action (en €)		(3,55)	(3,47)

II. – Bilan de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Notes	1er Semestre 2014	Exercice 2013
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	8	4 364	4 560
Immobilisations corporelles	8	77 983	75 698
Participations mises en équivalence		2 916	2 710
Actifs financiers non courants		3 705	8 457
Impôts différés actif		392	
Actifs non courants		89 360	91 425
Stocks		94 693	94 496
Clients et autres débiteurs		90 083	48 785
Autres actifs courants		636	750
Impôt sur les bénéfices à récupérer		205	3 268
Actifs financiers courants		131	162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	5 521	4 742
Actifs courants		191 269	152 203
Activités cédées			1 355
Total des actifs		280 629	244 983
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres			
Capital social		9 970	9 970
Primes d'émission, de fusion, d'apport		64 500	64 500
Réserves consolidées		(61 566)	(5 885)
Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies		(3 785)	(2 967)
Actions propres		(3 000)	(3 000)
Ecart de conversion		(951)	(859)
Résultat consolidé		(6 868)	(55 681)
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA		(1 700)	6 078
Participations ne conférant pas le contrôle		15	32
Total des capitaux propres consolidés		(1 685)	6 110
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	10	3 954	3 522
Avantages du personnel	11	18 931	17 679
Provisions, part à plus d'un an	11	1 913	1 897
Autres passifs non courants		2 464	2 874
Impôts différés passif		1 249	1 593
Passifs non courants		28 511	27 565
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	10	143 590	107 419
Provisions, part à moins d'un an	11	6 000	5 739
Fournisseurs et autres créditeurs		99 986	92 619
Autres passifs courants		3 932	3 928
Impôt sur les bénéfices à payer		295	143
Passifs courants		253 803	209 848
Activités cédées			1 460
Total des passifs		282 314	238 873
Total des passifs et des capitaux propres		280 629	244 983

III. – Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	1er Semestre 2014	1er Semestre 2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 885)	(7 340)
Charge d'impôt	(192)	(95)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence nettes d'impôt	(205)	165
Charges financières	2 787	3 651
Dotations aux amortissements	4 526	6 507
Dotations (reprises) aux provisions	(525)	(6 471)
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actif		
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	182	5 219
Subventions virées au résultat	(284)	(404)
Capacité d'autofinancement opérationnelle	(596)	1 232
Variation des stocks	(332)	6 114
Variation des clients et autres débiteurs	(6 056)	(6 111)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	4 055	4 798
Variation du passif social et fiscal	3 033	2 367
Variation des autres créances et dettes	3 030	356
Flux générés par l'activité	3 134	8 756
Intérêts payés	(2 306)	(3 304)
Autres produits et charges financiers payés	59	
Impôts payés	(252)	(192)
Flux de trésorerie opérationnels	635	5 260
<i>dont activités cédées</i>		327
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(5 320)	(7 743)
Acquisitions d'immobilisations financières	(352)	(150)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	53	1 175
Cessions d'immobilisations financières	35	709
Flux de trésorerie d'investissement	(5 584)	(6 009)
<i>dont activités cédées</i>		661
Excédent (besoin) de financement	(4 949)	(749)
Augmentation des dettes financières	7 167	
(Diminution) des dettes financières	(4 540)	(1 559)
Flux de trésorerie de financement	2 627	(1 559)
<i>dont activités cédées</i>		(1 817)
Variation de la trésorerie nette	(2 322)	(2 308)
<i>dont activités cédées</i>		(829)
Autres mouvements	43	(10)
<i>dont activités cédées</i>		(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(31 156)	(31 208)
<i>dont activités cédées</i>		1 932
Incidence sans effet cash de la substitution du crédit revolving par le factor	11 300	
Variation de la trésorerie nette	(2 322)	(2 308)
<i>dont activités cédées</i>		(829)
Effet de variations des taux de change sur la trésorerie détenue	43	(10)
<i>dont activités cédées</i>		(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(22 135)	(33 526)
<i>dont activités cédées</i>		1 068

Les variations bilantielles générées par la consolidation des contrats factor qui ne constituent pas des flux de trésorerie ont été nettes afin de ne conserver que les flux de trésorerie :

- Flux d'investissements : variation des clients et autres débiteurs + 35,5 M€
 - Flux d'investissements : cessions d'immobilisations financières (dépôts de garantie) – 5 M€
 - Flux de financements : augmentation des dettes financières + 30,5 M€
- Soit un net sans impact sur la variation de trésorerie nette

IV. –Tableau de variation de capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves et résultat non distribués	Réserves liées aux Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	Réserves de couverture	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 1^{er} janvier 2013	9 970	64 500	(5 783)	(3 184)	(1 373)	(3 044)	(360)	60 726	33	60 759
Autres éléments du résultat global				(3)	866		(239)	624		624
Résultat net de la période <i>Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période</i>			(7 342)	(3)	866		(239)	(7 342)	2	(7 340)
Réduction du capital										
Dividendes distribués										
Paievements fondés sur des actions										
Actions propres			(44)			34		(10)		(10)
Autres mouvements			(60)					(60)		(60)
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA			(104)			34		(70)		(70)
Situation au 30 juin 2013	9 970	64 500	(13 229)	(3 187)	(507)	(3 010)	(599)	53 938	35	53 973
Situation au 1^{er} janvier 2014	9 970	64 500	(61 566)	(2 967)		(3 000)	(859)	6 078	32	6 110
Autres éléments du résultat global				(818)			(92)	(910)		(910)
Résultat net de la période <i>Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période</i>			(6 868)	(818)			(92)	(6 868)		(6 868)
Réduction du capital										
Dividendes distribués									(17)	(17)
Paievements fondés sur des actions										
Actions propres										
Autres mouvements										
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA									(17)	(17)
Situation au 30 juin 2014	9 970	64 500	(68 434)	(3 785)		(3 000)	(951)	(1 700)	15	(1 685)

V. – Notes sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés au 30 juin 2014

1.- Entité présentant les états financiers

Gascogne est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la société est situé 650, avenue Pierre Benoit, 40990, Saint Paul lès Dax. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Gascogne pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2014 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

2.- Bases de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 *Information financière intermédiaire*, tirée des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 19 septembre 2014.

2.2. Bases d'évaluation

Le Groupe Gascogne a conclu le 9 avril 2014 un protocole de conciliation décrit dans le paragraphe 10-1 des présentes notes aux états financiers. La restructuration prévue à ce protocole repose sur un plan industriel et commercial porté par un consortium d'investisseurs structuré autour des sociétés landaises Biolandes Technologies et Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (DRT), accompagnées par Bpifrance Participations et le groupe Crédit Agricole, regroupés au sein d'une société commune dénommée Attis 2 et par EEM.

Ce plan :

- est financé par des apports à Gascogne de fonds en capital et en dette destinés à la réalisation des investissements et restructurations nécessaires.
- intègre des abandons de dette par les principaux créanciers du Groupe afin d'alléger le poids de la dette et donner au Groupe une structure bilantielle solide et pérenne.

Cette restructuration était conditionnée notamment à l'absence d'évènement qui aurait été susceptible de modifier de manière défavorable et significative le plan industriel et commercial d'Attis 2 ainsi que son financement et au vote positif des actionnaires sur les autorisations nécessaires à la réalisation des augmentations de capital réservées à Attis 2 et EEM et proposées à l'Assemblée générale du 13 juin 2014.

Sur cette base, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 avaient été établis en appliquant le principe de continuité de l'exploitation tout en précisant qu'il existait une incertitude conditionnée à l'issue des négociations avec les banques.

Cette incertitude a été levée par la réalisation de l'ensemble de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

2.3. Nouvelles normes IFRS

2.3.1. Nouvelles normes appliquées

Le Groupe a appliqué les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2014 et adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 – Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- Amendements à IFRS 10, 12 et 27 – Entités d'investissement
- Amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et passifs
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.3.2. Nouvelles normes non encore appliquées

Les impacts éventuels des autres textes publiés mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont en cours d'évaluation ou le seront à une date proche de leur date d'entrée en application (2018 s'agissant d'IFRS9). Il s'agit notamment de :

- Annual improvements (cycles 2010 – 2012)
- Annual improvements (cycles 2010 – 2013)
- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 14 – Comptes de reports réglementaires (activités régulées)
- IFRS15 – Comptabilisation des produits (chiffres d'affaires)
- IFRIC 21 – Droits ou taxes
- Amendements à IAS 19 – Contribution des membres du personnel
- Amendements à IFRS 11 – Acquisition d'une participation dans une Joint Operation
- Amendements à IAS 16 et IAS 36 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables

2.4. Activités cédées

La norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Au 31 décembre 2013, les activités cédées étaient constituées :

- des actifs de la société Gascogne Laminates Switzerland qui ont été cédés à UPM le 30 août 2012.
- des actifs de la société Landes Emballages (ex Mupa Emballages) qui ont été cédés au 1er janvier 2013
- des actifs du site de Jarnac (partie de la société Gascogne Laminates) qui ont été cédés le 1er mars 2013.

En termes de présentation, les positions suivantes avaient été retenues en 2013 :

- Dans l'Etat du résultat global du 1^{er} semestre 2013 : la rubrique 'résultat net des activités cédées' comprend, en application de la norme IFRS5, 2 mois d'activité du site de Jarnac, les résultats de cession des sites de Jarnac et de Landes Emballages (ex Mupa Emballages) avaient été provisionnés dans les comptes 2012
- Dans l'Etat de la situation financière 2013, les rubriques 'activités cédées' comprennent les actifs et passifs résiduels de Gascogne Laminates Switzerland, Landes Emballages (ex Mupa Emballages) et Jarnac

Au 30 juin 2014, la présentation IFRS 5 de ces activités cédées en 2012 et début 2013 n'a pas été maintenue compte tenu du fait que les éléments résiduels tant au bilan qu'au compte de résultat ne sont plus significatifs.

2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.6. Recours à des estimations et aux jugements

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2013 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés portent principalement sur les hypothèses retenues pour le calcul des pertes de valeurs et impairment tests d'une part et la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires d'autre part. Ces estimations ont été réalisées selon les mêmes démarches d'évaluation qu'à fin 2013.

3. – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014 (voir note 2.3.1 « Nouvelles normes appliquées »).

4. - Gestion des risques financiers

En matière de risque de change, le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar mais dans des proportions limitées car le chiffre d'affaires réalisé en dollars représente de l'ordre de 5% du chiffre d'affaires du Groupe et une partie est naturellement couverte par des achats en dollars.

En matière de risque de taux, l'essentiel des financements étant à taux variable, le Groupe est exposé à la hausse des taux d'intérêts.

Depuis 2012, compte tenu de sa situation financière, le Groupe n'a plus accès au marché des instruments dérivés et il n'a ainsi pas été possible de souscrire de nouvelles couvertures ni de change, ni de taux pour l'année 2014.

Les autres aspects des objectifs et politiques de la gestion des risques financiers du Groupe sont inchangés par rapport aux informations fournies dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5. - Informations sectorielles par branches d'activités

En milliers d'euros	1° Semestre 2014							
	Bois	Papier	Sacs	Complexes	Holding	Total Activités poursuivies	Activités cédées	Total Groupe
Chiffre d'affaires	38 806	50 305	58 329	65 173	26	212 639		212 639
Charges opérationnelles courantes	(41 188)	(51 169)	(56 770)	(64 415)	(1 097)	(214 639)		(214 639)
Résultat opérationnel courant	(2 382)	(864)	1 559	758	(1 071)	(2 000)	0	(2 000)
Résultat opérationnel	(2 488)	(1 145)	1 524	487	(2 873)	(4 495)		(4 495)
Quote-part des entités mises en équivalence			205			205		205

En milliers d'euros	1° Semestre 2013							
	Bois	Papier	Sacs	Complexes	Holding	Total Activités poursuivies	Activités cédées	Total Groupe
Chiffre d'affaires	41 410	52 317	59 629	62 718	219	216 293	3 014	219 307
Charges opérationnelles courantes	(42 662)	(52 435)	(57 907)	(62 335)	(1 157)	(216 496)	(3 266)	(219 762)
Résultat opérationnel courant	(1 252)	(118)	1 722	383	(938)	(203)	(252)	(455)
Résultat opérationnel	(3 108)	(265)	1 726	171	(1 577)	(3 053)	(565)	(3 618)
Quote part des entités mises en équivalence			(165)			(165)		(165)

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- activité Bois : la production de bois d'œuvre et de trituration, parquets, lambris finis, moulures, panneaux, aménagement et accessoires,
- activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- activité Complexes : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés, complexes auto-adhésifs.

6. - Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

- Entrée de la société Lessinia mise en équivalence : cette société est issue de la scission de la société Sacchificio Veneto pour la partie immobilière (sans impact sur la valeur de cette participation dans les comptes du groupe)
- Sortie de la société Gascogne Wood Products Iberica suite à sa dissolution début 2014

7. - Sinistres subis

Le Groupe n'a pas subi de sinistre significatif au cours du premier semestre 2014.

8.- Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes				
Valeurs au 31 décembre 2013	26 357	9 731	572 333	608 421
Acquisitions		198	6 442	6 640
Cessions			(2 158)	(2 158)
Ecarts de conversion	(24)		(83)	(107)
Autres			67	67
Valeurs au 30 juin 2014	26 333	9 929	576 601	612 863
Amortissements et dépréciations				
Valeurs au 31 décembre 2013	(23 331)	(8 197)	(496 635)	(528 163)
Dotations aux amortissements		(370)	(4 155)	(4 525)
Diminutions d'amortissements			2 114	2 114
Dépréciations des actifs				
Ecarts de conversion			58	58
Autres				
Valeurs au 30 juin 2014	(23 331)	(8 567)	(498 618)	(530 516)
Valeurs nettes au 30 juin 2014	3 002	1 362	77 983	82 347

8.1. - Ventilation des goodwills nets par Unité Génératrice de Trésorerie

En milliers d'euros	Exercice 2013	Dépréciations	Variations de change	1° Semestre 2014
UGT GST	2 030		(35)	1 995
UGT COMPLEXES	996		10	1 006
Montant en fin de période	3 026		(25)	3 001

Les variations des goodwills de l'UGT Gascogne Sack Tunisia (GST) et de l'UGT Complexes résultent de la conversion au cours de clôture.

8.2. – Ventilation des provisions pour pertes de valeur comptabilisées par UGT

En milliers d'euros	Exercice 2013	Dotations	Reprises	Autres	1° Semestre 2014
Goodwill	9 535				9 535
Immobilisations corporelles	35 239				35 239
UGT BOIS	44 774				44 774
Goodwill	186				186
Immobilisations incorporelles	199				199
Immobilisations corporelles	91 250				91 250
UGT PAPIER	91 635				91 635
Immobilisations corporelles	2 022				2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022				2 022
Goodwill	1 323				1 323
Immobilisations corporelles	5 992				5 992
UGT AIGIS	7 315				7 315
Goodwill	262				262
Immobilisations corporelles					
UGT COMPLEXES	262				262
Goodwill	11 306				11 306
Immobilisations incorporelles	199				199
Immobilisations corporelles	134 503				134 503
TOTAL	146 008				146 008

8.3. – Frais de développement

Au cours du semestre, le Groupe n'a pas comptabilisé de frais de développement en immobilisations incorporelles.

9. - Capitaux propres

9.1. – Capital

Le capital social est inchangé au 30 juin 2014 par rapport au 31 décembre 2013.

9.2. – Actions d'autocontrôle

Au 30 juin 2014, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA s'élève à 43 325 actions, représentant 2,2% du capital.

9.3. – Charges comptabilisées au titre des avantages sur capitaux propres

Aucune charge au titre des avantages sur capitaux propres n'a été comptabilisée sur le 1^{er} semestre 2014, ni sur le 1^{er} semestre 2013.

9.4. – Distributions

Aucun dividende n'a été voté ou distribué sur le 1^{er} semestre 2014 et sur le 1^{er} semestre 2013.

10. - Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

10.1. - Ventilation par nature

En milliers d'euros	1° Semestre 2014	Exercice 2013
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an		
Emprunts obligataires	1 240	1 240
Emprunts auprès d'établissements de crédit	450	750
Emprunts relatifs aux location-financements	2 125	1 315
Autres dettes financières	139	217
Total	3 954	3 522
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	54 255	56 741
Emprunts relatifs aux location-financements	1 089	1 044
Autres dettes financières	11 148	11 123
Dettes factoring	48 130	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 176	940
Soldes créditeurs auprès des banques	22 473	32 352
Autres, compte-courants actionnaires	5 183	4 779
Intérêts courus	136	440
Total	143 590	107 419
Total des emprunts et dettes financières	147 544	110 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Valeurs mobilières		
Disponibilités	5 480	4 655
Intérêts courus		37
Autres	41	50
Total	5 521	4 742
Endettement net	142 023	106 199

Un Protocole de Conciliation a été signé le 9 avril 2014 par Gascogne et certaines de ses filiales avec les créanciers bancaires, fiscaux et sociaux du Groupe, EEM (actionnaire de référence de Gascogne) et un consortium d'investisseurs structuré autour des sociétés landaises Biolandes Technologies et Les Dérivés Résiniques et Terpéniques (DRT), accompagnées par Bpifrance Participations et le groupe Crédit Agricole, regroupés au sein d'une société commune dénommée Attis 2.

Ce protocole conclut des discussions conduites sous l'égide du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) depuis août 2013.

Les dispositions de ce Protocole ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 et le Protocole a ensuite été homologué le 17 juin 2014 par les Tribunaux de Commerce de Dax et Mont de Marsan.

Les principales dispositions du protocole s'articulent autour d'un projet industriel, associé à un renforcement des fonds propres de Gascogne et une restructuration de sa dette.

Au 19 septembre 2014, l'ensemble des opérations de renforcement des fonds propres et de restructuration de la dette présentées ci-dessous ont été réalisées.

1. Plan industriel

Le plan industriel et commercial qu'Attis 2 souhaite mettre en place est le suivant. Il concerne les 4 branches du groupe Gascogne (bois, papier, sacs et complexes) :

- En ce qui concerne la branche Bois, qui comprend les sociétés Forestière de Gascogne et Gascogne Wood Products situées en France, et la société Gascogne All Wood située en Belgique, l'objectif est de lui donner

les fondamentaux financiers solides nécessaires à son retournement et de préparer le positionnement à long terme de l'activité sur des secteurs en croissance et à valeur ajoutée. Un investissement dans une ligne de fabrication de pellets est prévu pour mieux valoriser les produits connexes. Un investissement dans une ligne de coupe-aboutage sera mis en place pour rationaliser les appareillages existants et permettre un développement sur des produits à plus forte valeur ajoutée. Il est envisagé de réduire le nombre de sites industriels de la branche Bois, une telle réduction pouvant intervenir par fermeture ou par cession.

- En ce qui concerne la branche Papier, qui comprend les sociétés françaises Gascogne Paper (usine de Mimizan) et Feutres Depland (usine en Haute Vienne à côté de Limoges), l'objectif est de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'énergie fossile, notamment au travers d'un investissement dans une chaudière biomasse et de gagner en efficacité opérationnelle par des investissements d'automatisation ciblés permettant des gains de productivité.
- En ce qui concerne la branche Sacs, qui comprend l'usine de Mimizan et l'usine de Nantes ainsi que les usines situées en Allemagne, Grèce et Tunisie, l'objectif est de renforcer un positionnement de spécialiste. Ce repositionnement passe par l'investissement dans une 3ème ligne plastique sur Mimizan pour suivre la forte croissance des marchés concernés et par le renouvellement/la modernisation de deux lignes sur le site de Nantes.
- En ce qui concerne la branche Complexes, qui comprend l'usine de Dax et l'usine de Linnich en Allemagne, l'objectif poursuivi est d'accélérer la croissance sur les marchés ouverts grâce à l'investissement d'ores et déjà réalisé par le groupe Gascogne (machine de Dax).

Le schéma de financement du plan industriel et commercial repose sur le renforcement des fonds propres, essentiellement assuré par la souscription d'Attis 2 à des augmentations de capital, ainsi que sur la mise à disposition de nouveaux financements, tels qu'exposés ci-après.

2. Renforcement des fonds propres

Les opérations de renforcement des fonds propres ont eu lieu postérieurement au 30 juin 2014 et ont donné lieu à la séquence d'émissions de titres et réduction de capital suivante :

1. Une augmentation de capital réservée libérée par compensation avec des créances acquises par Attis 2 et EEM auprès des créanciers bancaires du Groupe a été réalisée le 9 juillet 2014.
L'augmentation de capital a été réalisée moyennant un prix de souscription total de 34,1 millions d'euros correspondant à la valeur nominale des créances en contrepartie de l'émission de 1,9 millions d'actions pour un prix par action d'environ 17,88 euros (soit environ 12,88 euros de prime d'émission par action), ce prix de souscription étant déterminé par rapport à la valeur de rachat des créances bancaires (inférieure à la valeur nominale) afin de ne pas reluer les investisseurs au-delà de la valeur de rachat desdites créances.
2. Une réduction du capital motivée par des pertes, réalisée le 9 juillet 2014 par voie de réduction de la valeur nominale des actions Gascogne de 5 euros à 2,5 euros.
3. Une augmentation de capital souscrite en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) entre le 21 juillet et le 8 août 2014 et intégralement libérée le 29 août à hauteur de 10,2 M€ par l'émission de 4,1 millions d'actions pour un prix par action de 2,5 euros dont 4,8 M€ ont été souscrits par Attis 2, 2,8 M€ souscrits par EEM et 2,5 M€ par les autres actionnaires.
4. Une augmentation de capital souscrite en numéraire et réservée à Attis 2 et à EEM pour un montant de 31,0 millions d'euros et réalisée par l'émission de 12,4 millions d'actions pour un prix par action de 2,5 euros (sans prime d'émission), respectivement souscrite par Attis 2 à hauteur de 26,6 M€ et par EEM à hauteur de 4,4M€.
5. L'émission d'ORAN d'un montant de 12,05 millions d'euros réservées à certains créanciers bancaires du Groupe et libérées par compensation avec leurs créances sur Gascogne. La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023. Les ORAN ont été émises en 2 catégories distinctes, dont le remboursement de l'une est garanti par les sûretés qui sont attachées aux créances qui ont été mobilisées pour libérer la souscription des ORAN. Les titulaires des ORAN bénéficient d'une option de vente sur Biolandes Technologies en 2018 et 2019, et consentent une option d'achat au bénéfice de Biolandes Technologies à compter du 1er décembre 2019 et jusqu'à leur date de maturité.

Dans ce cadre :

- Attis 2 a investi un montant de 36 millions d'euros (dont 31,24 millions d'euros pour les besoins des augmentations de capital en numéraire décrites ci-dessus, le solde servant à l'acquisition d'une partie des créances bancaires capitalisées par Attis 2 - cf. étape 1 ci-dessus).
- EEM a investi un montant de 7,5 M€, selon les modalités suivantes :
 - o capitalisation du compte-courant EEM (octroyé dans le cadre de la conciliation de juillet 2012 et bénéficiant du privilège de new money) pour un montant de 3,76 millions d'euros (intérêts inclus) donnant droit à des actions d'une valeur nominale de 2,5 euros ;
 - o investissement en numéraire d'un montant de 3,5 M€ donnant droit à des actions d'une valeur nominale de 2,5 euros.
 - o le solde ayant servi à l'acquisition d'une créance bancaire capitalisée selon les mêmes modalités que celles relatives à la capitalisation des créances bancaires acquises par Attis 2 (cf. étape 1 ci-dessus)
- Les autres actionnaires ont investi un montant de 2,5 M€

A l'issue de la restructuration du capital de Gascogne, Attis 2 détient une participation de 70,6%, EEM une participation de 17,5% et les autres actionnaires une participation de 11,95%.

Attis 2 et DRT agissent de concert. Les actionnaires d'Attis 2, Biolandes Technologies, DRT, Bpifrance et Crédit Agricole agissent de concert. Au sein de ce concert global il y a prédominance d'un sous-concert composé de Biolandes Technologies et de DRT lui-même prédominé par Biolandes Technologies.

3. Restructuration de la dette

A l'issue de la restructuration décrite ci-dessus, la dette du Groupe a été pour partie allégée et pour partie prorogée. Les opérations de restructuration prévues au protocole de conciliation ont permis de réduire l'endettement brut qui s'établissait à 147,5 millions d'euros au 30 juin 2014, à 95,9 millions d'euros au 9 septembre 2014 compte tenu de l'incidence du nouveau contrat de factoring tel que décrit ci-dessus.

De nouveaux financements complémentaires d'un montant de 30,5 millions d'euros sont par ailleurs mis à disposition du groupe Gascogne pour lui permettre de réaliser son programme d'investissements et de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie.

L'ensemble de la documentation bancaire résultant du Protocole de Conciliation a été signé le 19 septembre 2014.

4. Mise en place de nouveaux contrats factor

Enfin, dans le cadre de cette restructuration, la structure des financements à court terme a été renégociée et un nouveau contrat de factoring portant sur l'ensemble des activités des sociétés françaises mis en place en substitution des crédits revolving et d'autres financements existants. Cet accord permet ainsi de consolider les financements à court terme et d'augmenter de l'ordre de 6 millions d'euros l'ensemble des concours mobilisables. Ces nouveaux contrats sont plus compétitifs et maximisent les quotités de financement (baisse significative des comptes de garantie) au profit du Groupe. Ils ne présentent plus de caractère déconsolidant comme auparavant, ce qui a conduit à faire figurer les créances cédées et la dette au bilan avec pour conséquence d'augmenter facialement la dette du Groupe de 30,5 M€ (montant déconsolidé au 31 décembre 2013).

10.2. - Variation de l'endettement net.

En milliers d'euros	
Endettement net au 31 décembre 2013	106 199
Augmentation (diminution) des emprunts et dettes financières	4 069
Augmentation (diminution) de la trésorerie nette	2 322
Activités réintégrées	(1 270)
Ecart de conversion	(43)
Autres mouvements (*)	30 746
Endettement net au 30 juin 2014	142 023

(*) dont consolidation des dettes factor (30 500 K€) déconsolidées au 31.12.13

La hausse de l'endettement net de 35,8 M€ est liée à hauteur de 30,5 M€ à la consolidation de la dette d'affacturage suite à la mise en place de nouveaux contrats en avril 2014, décrite ci-dessus.

10.3. - Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie (note III)

En milliers d'euros	1° Semestre 2014	1° Semestre 2013
Soldes créditeurs auprès des banques	(22 473)	(38 755)
Autres, compte-courants actionnaires passifs	(5 183)	
Disponibilités	5 480	5 179
Autres, compte-courants actionnaires actifs	41	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(22 135)	(33 526)

11. – Provisions

En milliers d'euros	1° Semestre 2014	Exercice 2013
Provisions pour litiges	1 913	1 897
Provisions pour restructurations et départs		
Provisions environnementales		
Divers		
Provisions pour risques et charges à long terme	1 913	1 897
Provisions pour litiges	3 612	3 148
Provisions pour pertes / contrats déficitaires	28	6
Provisions pour restructurations et départs	39	186
Provisions environnementales	976	1 054
Divers	1 345	1 345
Provisions pour risques et charges à court terme	6 000	5 739
Total	7 913	7 636

Les provisions ont varié comme suit :

En milliers d'euros	
Provisions au 31 décembre 2013	7 636
Dotations (reprises)	(193)
Activités réintégrées	470
Ecarts de conversion	0
Autres mouvements	0
Provisions au 30 juin 2013	7 913

11.1. – Engagements de retraite et autres avantages

En milliers d'euros	
Engagements au 31 décembre 2013	17 679
Coûts des services rendus	455
Prestations servies	(664)
Charges d'intérêts	261
Ecarts de conversion	(1)
Pertes (gains) actuariels	1 201
Engagements au 30 juin 2014	18 931

Compte tenu de la baisse significative du taux des obligations de première catégorie qui servent de référence pour la détermination du taux d'actualisation, le Groupe a procédé à une nouvelle évaluation des engagements de retraite et autres avantages sur la base de l'évaluation faite au 31 décembre 2013 en ne modifiant que les taux d'actualisation de la France et de l'Allemagne :

- Indemnités de fin de carrière : baisse de 3% à fin 2013 à 2,50% au 30 juin 2014
- Retraites par capitalisation et médailles du travail : baisse de 2,25% à fin 2013 à 1,75% au 30 juin 2014

La modification des taux d'actualisation entraîne une hausse de la provision de 1,2 M€ (perte actuarielle) comptabilisée en autres éléments du résultat global.

11.2. – Litiges

En milliers d'euros	Exercice 2013	Activités réintégréées	Dotations	Reprises	Autres mouvements	1° Semestre 2014
Litiges liés à l'amiante	462					462
Litiges site de Givet	1 856					1 856
Litige NCC	792					792
Litige anciens dirigeants	611					611
Litige Piscine	700		10			710
Divers	624	470	324	(324)		1 094
Total	5 045	470	334	(324)		5 525

Litiges liés à l'amiante

Gascogne Paper

A fin juin 2014, 70 salariés de la société Gascogne Paper ont déposé un dossier auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), pour reconnaissance du caractère professionnel de la maladie liée à l'exposition à l'amiante.

62 dossiers ont été reconnus en maladie professionnelle, 1 refusé et 1 mis à l'étude.

Parmi les 62 dossiers reconnus en maladie professionnelle, 55 salariés ont déposé une assignation devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS), afin de faire reconnaître la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable, et d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie.

Concernant les 55 dossiers devant le TASS :

- 36 dossiers ont été jugés entre 2007 et 2012 :
 - o la faute inexcusable de la société a été systématiquement retenue
 - o 11 dossiers ont été déclarés opposables à la société qui a versé 0,7 M€ au total
 - o 25 dossiers ont été déclarés inopposables à la société ; la charge financière des condamnations a donc été totalement affectée aux Caisses d'Assurance Maladie
- 12 dossiers ont été jugés le 29 juillet 2013 et 1 dossier le 2 décembre 2013
 - o la faute inexcusable de la société a été systématiquement retenue
 - o 12 dossiers ont été déclarés opposables à la société qui doit verser 0,9 M€ au total (versements sur 15 mois depuis septembre 2013)
 - o 1 dossier a été déclaré inopposable à la société
- 6 dossiers sont en cours dont 4 nouveaux déposés devant le TASS au cours du 1^{er} semestre 2014

Gascogne Sack

Aucun élément nouveau n'est intervenu au cours du 1^{er} semestre 2014. 2 dossiers de demande de reconnaissance du caractère professionnel de la maladie ont été déposés en 2008 et reconnus comme tels.

Synthèse des impacts financiers

A fin juin 2014, le montant des indemnités auxquelles Gascogne Paper a été condamné sur les 49 dossiers jugés s'élève à 1,7 M€ et le montant de la provision sur les dossiers en cours s'élève à 0,5 M€.

Litiges site de Givet

Litige avec les anciens salariés du site de Givet

A la suite de l'annonce de la fermeture du site de Givet fin 2008, 55 salariés ont intenté des actions individuelles afin d'obtenir des primes supra légales supplémentaires à celles déjà versées.

Le Conseil des Prud'hommes de Charleville-Mézières a condamné le 16 mai 2011 Gascogne Laminates à verser à ses anciens salariés des indemnités et des salaires pour un montant total de 0,9 M€ avec demande d'exécution provisoire. La société a fait appel de cette décision sur le fond et obtenu en référé la suspension de l'exécution provisoire.

La Cour d'Appel de Reims a confirmé ce jugement le 6 novembre 2013 et porté le montant de la condamnation à 1,3 M€.

La société s'est pourvue en cassation.

La provision a été maintenue à 1,3 M€ au 30 juin 2014.

Litige avec le Conseil Général des Ardennes (Givet)

A la suite de l'annonce de la fermeture du site de Givet fin 2008, le Conseil Général des Ardennes a réclamé la restitution d'une subvention de 1,5 M€ qui avait été accordée en 2006. Estimant que cette demande était infondée, la société avait introduit un recours début 2009 afin de la faire annuler.

Le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne a rejeté ce recours par décision du 26 octobre 2012. La société a fait appel en décembre 2012.

La Cour d'Appel de Nancy a annulé ce jugement ainsi que la décision du Conseil Général des Ardennes de novembre 2008 par une décision du 19 décembre 2013.

Début janvier 2014, le Conseil Général des Ardennes a introduit une nouvelle procédure en vue de faire reconnaître l'inexécution, en sa faveur, du protocole de 2006 qui définissait les conditions dans lesquelles la subvention avait été octroyée.

Au 30 juin 2014, la société a maintenu au passif, la provision de 0,6 M€ (correspondant à la part de la subvention déjà reprise en résultat) ainsi que les 0,9 M€ de subvention restant à reprendre (figurant dans les autres passifs courants).

Litige NCC

La société NCC (National Cement Company) a assigné Gascogne Paper en 2002 en dommages et intérêts pour 3,5 M€ pour des problèmes de qualité et de quantités contractuelles non respectées. Gascogne Paper, après avoir consulté ses avocats en charge du dossier, avait provisionné 0,8 M€.

Depuis 2002, la procédure n'a jamais avancé, les audiences au Tribunal du Caire étant systématiquement reportées de mois en mois.

Au 30 juin 2014, la société a maintenu la provision de 0,8 M€.

Litiges avec d'anciens dirigeants

L'ancien dirigeant de la branche Bois, a contesté son licenciement pour faute grave le 17 octobre 2011 auprès du Conseil des Prud'hommes de Bergerac et réclamé des dommages et intérêts à Gascogne SA pour 0,3 M€.

Le Conseil des Prud'hommes de Bergerac a condamné le 28 juin 2012 Gascogne SA à verser des indemnités et des dommages et intérêts à hauteur des réclamations avec demande d'exécution provisoire.

La société a fait appel de cette décision sur le fond, mais a d'ores et déjà payé 0,2 M€.

La Cour d'Appel de Bordeaux a requalifié le caractère du licenciement de faute lourde à faute grave le 25 mai 2014 et condamné Gascogne à verser 174 K€ à l'ancien dirigeant de la branche Bois. Celui-ci a renoncé à se pourvoir en cassation, il a remboursé la différence avec la condamnation initiale et le dossier est désormais clos.

Par ailleurs, la société Meysset Développement (dont le représentant légal est l'ancien dirigeant de l'activité Bois) a assigné Gascogne SA et Gascogne Wood Products, le 28 février 2012, auprès du Tribunal de Commerce de Dax et réclame 1,5 M€ de dommages et intérêts en réparation du caractère brutal et abusif de la révocation de son mandat de Président de Gascogne Wood Products en octobre 2011. Meysset Développement a été déboutée en 1^{ère} instance le 28 février 2013 et à nouveau en appel le 17 juillet 2014.

Deux autres anciens dirigeants du Groupe intentent également des procédures devant le Conseil des Prud'hommes, réclamant au total 1,2 M€ : le premier a été débouté le 1^{er} avril 2014 et l'audience du second est prévue au mois d'octobre 2014.

Concernant l'ensemble de ces litiges, la société a maintenu au 30 juin 2014 la provision de 0,6 M€.

Litiges piscines

La société Gascogne Wood Products a fourni des poteaux (traités en classe 4) à 2 fabricants de piscine entre 2003 et 2006 : il s'est avéré que le bois a pourri dans un certain nombre de cas générant un sinistre sériel.

La société est en partie couverte par les assurances.

A fin juin 2014, il y a 105 dossiers en cours avec des clients particuliers des 2 fabricants de piscine :

- 12 sont des assignations judiciaires de la société pour vice caché (soit le même nombre que fin 2013)
- 93 sont des procédures amiables (soit 5 de plus qu'à fin 2013)

Au 30 juin 2014, la provision a été maintenue à 0,7 M€.

Litige Landes Wood Trading

La société Forestière de Gascogne, dans le cadre d'un litige avec le client Landes Wood Trading, a été condamnée en date du 19 août 2011 par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan à verser à Landes Wood Trading des dommages-intérêts de 4,4 M€ avec demande d'exécution provisoire.

La société Forestière de Gascogne a fait appel du jugement sur le fond et obtenu en référé la suspension de l'exécution provisoire.

La Cour d'Appel de Pau a ramené la condamnation à 0,9 M€ par décision du 9 novembre 2012.

La société s'est acquittée de sa condamnation début 2013, condamnation qui figurait dans les autres passifs courants pour 0,9 M€ au 31 décembre 2012.

Par une décision du 16 juin 2014, la Cour de Cassation a cassé et annulé l'arrêt du 9 novembre 2012 et renvoyé les parties devant la Cour d'Appel de Pau.

Aucune provision n'est comptabilisée à ce titre au 30 juin 2014.

12. - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	1er Semestre 2014	1er Semestre 2013
(Dotations) de provision pour dépréciation des actifs		
Reprises de provision pour dépréciation des actifs	116	
(Dotations) / Reprises de provision pour restructuration et litiges	23	101
(Dotations) / Reprises de provision autres	246	
Provisions et charges de restructurations	(2 698)	(2 888)
Plus-values, Moins-values nettes sur cession d'actifs	(182)	(63)
Autres produits et charges opérationnels	(2 495)	(2 850)

Les provisions et charges de restructurations comprennent principalement :

- en 2013 : les coûts associés au plan d'adaptation des effectifs et de la capacité de production dans la branche Bois pour 1,4 M€ et des honoraires liés à la restructuration de la dette et aux cessions de sites pour 0,6 M€
- en 2014 : des honoraires liés à la restructuration de la dette et du capital pour 1,9 M€

13. – Résultat financier net

En milliers d'euros	1er Semestre 2014	1er Semestre 2013
Produits d'intérêts et assimilés	1	10
Charges d'intérêts et assimilés	(2 551)	(3 135)
Coût de l'endettement net	(2 550)	(3 125)
Produits (Charge) de change	6	(77)
Produits financiers des participations non consolidées		
(Charges) produits de désactualisation (IAS 19)	(261)	(271)
Produits (charges) autres	18	(142)
Autres produits et charges financiers	(237)	(490)
Résultat financier net	(2 787)	(3 615)

14. - Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	1er Semestre 2014	1er Semestre 2013
(Charges) Produits d'impôt exigible	(160)	(145)
(Charges) Produits d'impôt différé	352	246
Impôt sur le résultat	192	101

Les déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscal français dont la tête de groupe est Gascogne SA n'ont pas été activés sur le 1^{er} semestre 2014 (comme en 2013) en raison de perspectives de résultat qui ne permettraient pas de les utiliser.

Aucun déficit au titre du résultat du 1^{er} semestre 2014 concernant les filiales étrangères n'a été activé au 1^{er} semestre 2014 en l'absence des perspectives de recouvrabilité.

15. - Parties liées

15.1. – Rémunérations et avantages octroyés

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi et de paiement fondés sur les actions. Les avantages court terme perçus par les 5 principaux dirigeants se sont élevés à 845 K€ au 30 juin 2014.

Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration au cours du 1^{er} semestre 2014 s'élèvent à 130 K€.

15.2. - Autres parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, au cours du 1^{er} semestre 2014, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence).

La société Electricité et Eaux de Madagascar, qui détient plus de 25 % du capital et des droits de vote :

- a fait une avance en compte courant de 6 M€ en juillet 2012, dont 2,5 M€ ont été remboursés par Gascogne SA dans le cadre du remboursement du crédit de New Money et de l'avance actionnaire de 7,4 M€ en septembre 2012. Cette avance bénéficie des mêmes conditions que le Crédit de New Money : taux de rémunération, garanties, échéancier de remboursement.
- a racheté fin 2013 des dettes (1,4 M€) à l'une des banques du Groupe, ce qui a porté la dette du Groupe vis-à-vis d'EEM à 5,2 M€

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

16 – Engagements hors bilan

La principale évolution des engagements hors bilan décrits dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 concerne les créances cédées au factor.

Avec la mise en place de nouveaux contrats au mois d'avril 2014, les créances qui étaient auparavant sorties du bilan sont désormais conservées au bilan (Voir le paragraphe 10-1, point 9 –Mise en place de nouveaux contrats factor) pour un montant de 51,8 M€ au 30 juin 2014 (sur un total du poste de 90,1 M€). Ces créances viennent en garantie des financements apportées par le factor.

17 – Evénements postérieurs à la clôture

Les opérations de restructuration financière de la dette et du capital du Groupe qui se sont déroulées entre le 9 juillet et le 19 septembre 2014 sont décrites dans le paragraphe 10-1 des présentes notes aux états financiers.

C. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Gascogne, relatifs à la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2. Bases d'évaluation. » des comptes semestriels consolidés résumés qui expose la mise en œuvre de la restructuration financière telle que prévue dans le protocole de conciliation conclu le 9 avril 2014.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Mérignac, le 23 septembre 2014

Bordeaux, le 23 septembre 2014

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé